



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/916
1er août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 1ER AOÛT 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA
FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur un communiqué concernant la Bosnie-Herzégovine qui a été publié le 30 juillet 1994 par la Troïka de l'Union européenne et les Ministres des affaires étrangères des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente des
États-Unis d'Amérique

(Signé) Madeleine Korbelt ALBRIGHT

Le Représentant permanent adjoint
de la France

(Signé) Hervé LADSOUX

Le Représentant permanent de
la Fédération de Russie

(Signé) Yuliy VORONTSOV

Le Représentant permanent adjoint
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Stephen GOMERSALL

ANNEXE

Communiqué concernant la Bosnie-Herzégovine publié
le 30 juillet 1994

Les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la Grèce et de la France et le Commissaire aux relations extérieures de l'Union européenne (représentant la Troïka de l'Union européenne), le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, de concert avec les Coprésidents de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, se sont réunis à Genève le 30 juillet 1994.

En évaluant les réponses des parties de Bosnie-Herzégovine à la proposition de compromis territorial qui leur a été présentée le 6 juillet par le Groupe de contact, les Ministres ont exprimé leur ferme conviction que les principes d'un règlement énoncé dans leur communiqué du 13 mai et la proposition de compromis territorial examinée par les Ministres à leur réunion du 5 juillet à Genève offrent une base raisonnable et réaliste de règlement.

À cet égard, les Ministres ont réaffirmé l'importance de parvenir à un règlement qui préserve la Bosnie-Herzégovine en tant qu'union à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, tout en prévoyant des dispositions constitutionnelles définissant les relations entre l'entité croato-bosniaque, d'une part, et celle des Serbes de Bosnie, d'autre part. Ils se sont également déclarés fermement convaincus que le règlement devrait offrir aux réfugiés et aux personnes déplacées la possibilité de rentrer librement chez eux.

Les Ministres ont constaté avec satisfaction que la délégation croato-bosniaque avait accepté la proposition du Groupe de contact et ont engagé le Gouvernement bosniaque à ne pas se départir de son attachement à cette proposition et au règlement négocié du conflit en Bosnie.

Les Ministres ont exprimé leur profond regret que la délégation des Serbes de Bosnie n'ait pas accepté la proposition du Groupe de contact. Ils ont engagé les dirigeants serbes de Bosnie à revenir d'urgence sur leur position et à accepter sans ambiguïté la proposition du Groupe de contact.

Les Ministres ont souligné que l'acceptation de la proposition du Groupe de contact était la première démarche essentielle pour parvenir à un règlement d'ensemble équitable et équilibré portant sur toutes les questions pertinentes, et qu'ils sont résolus à appliquer les mesures d'incitation et de dissuasion dont ils ont convenu le 5 juillet à cette fin. À cet égard, les Ministres ont réaffirmé que l'acceptation de la proposition du Groupe de contact apportera d'importants avantages à toutes les parties.

Dans ce contexte, les Ministres :

1. Ont convenu que des propositions seront présentées au Conseil de sécurité afin d'élargir le régime des sanctions à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de renforcer l'application du régime des sanctions existant. Ils ont convenu qu'un projet de résolution à

/...

cet effet devrait être présenté au Conseil dès que possible pour adoption dans les meilleurs délais;

2. Ont décidé que, simultanément, comme convenu le 5 juillet, un projet de résolution concernant la levée des sanctions sera établi et présenté au Conseil de sécurité dès que les Serbes de Bosnie auront accepté la carte établie par le Groupe de contact;

3. Ont souligné la nécessité de prendre des mesures énergiques pour prévenir les violations transfrontières des sanctions et ont convenu que la coopération internationale avec les États voisins devrait être développée pour promouvoir la stricte application du régime des sanctions;

4. Ont invité toutes les parties à respecter le cessez-le-feu, ont exigé qu'il soit mis fin immédiatement aux attaques et provocations contre le personnel des Nations Unies et les opérations de transport aérien des Nations Unies, ont condamné en termes non équivoques la prise en otage de personnel des Nations Unies et ont insisté pour que la liberté de mouvement de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) soit respectée;

5. Ont mis en garde contre tout nouvel effort tendant à resserrer l'étai autour de Sarajevo;

6. Ont exprimé leur volonté de renforcer le régime des zones de sécurité et ont demandé que des dispositions soient prises pour assurer le strict respect et l'élargissement des zones d'exclusion et pour garantir à tout moment la sécurité des militaires de la FORPRONU.

Les Ministres ont réaffirmé qu'au cas où la proposition du Groupe de contact continuerait d'être rejetée, le Conseil de sécurité n'aurait d'autre choix que de lever l'embargo sur les armes. Ils ont également convenu qu'une telle démarche ne manquerait pas d'avoir des incidences pour la présence de la FORPRONU.

Notant, dans un contexte plus large, la situation dans l'ex-Yougoslavie et l'importance de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dans la région, les Ministres ont recommandé avec insistance la reconnaissance mutuelle de tous les États de l'ex-Yougoslavie. Ils appuient la reprise immédiate des pourparlers entre le Gouvernement croate et les autorités serbes locales dans les zones protégées par les Nations Unies.

Les Ministres suivront de près l'évolution de la situation et ont convenu de poursuivre leurs efforts communs en vue de parvenir à un règlement politique et, dans l'intervalle, de prévenir un élargissement du conflit.
